

BILLS—Suite.

Ganong—Suite.

3384 ; le ministre a profité de sa position pour satisfaisre de mesquines vengeances—3386.

M. Sproule—M. Emmerson n'a pas prononcé un mot en faveur du projet tant qu'on n'a pas fait miroiter devant lui un porte—3386.

Incident clos—3392.

Amendement Sproule au sujet de la réparation des recettes remis en discussion—3392.

Hon. Fitzpatrick—L'acte des chemins de fer y pourvoit déjà, d'ailleurs cette loi sera complétée pour ne laisser aucun doute—3392.

Amendement Bennett relatif au pouvoir des commissaires de contrôler les taux remis en discussion—3392.

Hon. Fitzpatrick—Propose en substitut un amendement prescrivant que tout bail et contrat sera d'abord approuvé par l'Exécutif—3392.

Amendement Bennett retiré, amendement Fitzpatrick adopté—3392.

M. Borden (R. L.) propose en amendement qu'en cas de plaintes relatives à l'observation du contrat, une enquête immédiate soit faite et rapport en soit soumis au parlement s'il siège, ou dans les dix jours suivant la plus prochaine ouverture afin que celui-ci décide en dernier ressort—3393.

Hon. Fitzpatrick—La loi générale prescrit des enquêtes, mais ne couvre pas le moyen d'utiliser le rapport, le gouvernement va voir s'il amènera la loi générale ou le présent bill—3394.

Amendement rejeté—3394.

Hon. Fitzpatrick—Propose l'addition d'un paragraphe disant que depuis le 8 mars 1904 la compagnie du G.T.R. est autorisée à engager son crédit pour garantir le dépôt prévu au contrat—3394.

Amendement adopté—3394.

Amendement Borden pour donner au gouvernement droit de passage sur la section de l'Ouest après l'expiration du bail de la section est, s'il l'exploite lui-même, remis en discussion—3395.

Amendement rejeté—3395.

Articles 7, 8, 2 adopté—3395.

Hon. Fitzpatrick—Propose en amendement à l'article 9 que les travaux commencent en même temps à Winnipeg, à Québec et à Moncton et à la jonction avec la ligne de North Bay, vers l'ouest et l'est, de façon que les deux sections Winnipeg-Québec et Moncton-Québec soient achevées en même temps—3396 ; cette disposition est introduite à la demande de M. Morin—3396.

M. Morin—Propose en sous-amendement que le tracé traverse les comtés de Lévis et de Dorchester puis suive la rivière Etchemin jusqu'au lac Etchemin et ensuite aille à l'est vers Moncton—3402 ; détails du tracé—3404.

BILLS—Suite.

Hon. Fitzpatrick—Le gouvernement a eu dès le début l'intention de construire la ligne en passant par les comtés signalés dans le sous-amendement—3406 ; si M. Monk a tant envie que ses compatriotes de la province de Québec jouissent des avantages du Transcontinental, il devrait convertir ses amis—3408 ; M. Barker maintient encore que la construction du chemin de fer à l'est de North Bay est absolument inutile—3408 ; l'intention du gouvernement est que la section de l'est puisse être ouverte à l'exploitation au moment où la division de l'Ouest sera construite jusqu'aux Montagnes rocheuses—3409.

Sous amendement Morin rejeté, amendement Fitzpatrick adopté—3411.

Hon. Fitzpatrick—Propose en amendement que le nombre des commissaires soit de 4—3411.

M. Borden (R. L.)—Un quatrième commissaire est inutile, 3 pourraient faire la besogne ; en cas d'égalité de voix, qui décidera ?—3412.

Laurier (sir W.)—Si les commissaires sont divisés, ils n'y aura rien de décidé, ils feront une recommandation au gouvernement ; ils ne peuvent pas accorder d'entreprises pour plus de \$10,000 sans le consentement de l'Exécutif—3420.

M. Reid (J. D.)—La quatrième place va sans doute être donnée à M. Parent, premier ministre de Québec—3412 ; le gouvernement va acheter sa charte de Trans-Canada—3412 ; démenti formel de sir W. Laurier et de l'honorable M. Fitzpatrick, l'honorable M. Parent n'a pas un sou dans la charte du Transcanada—3412.

M. Talbot—Non seulement M. Parent n'est pas dans le Trans-Canada, mais il s'est fait des ennemis de la compagnie parce que il lui refuse des subventions en terres—3417.

Bill rapporté—3422.

Laurier (sir W.) propose la 3e lecture—3425.

Amendement Monk—3425.

M. Monk—Propose en amendement le renvoi au comité pour ajouter clause disant que la section est devra traverser la chaîne des Laurentides à la Baie des Pères en suivant les vallées et parallèlement aux rivières Gatineau, Lièvre, Rouge, Mattawa et Saint-Maurice—3425 ; le tracé doit passer soit sur le versant nord, soit sur le versant sud de la hauteur des terres—3426 ; il vaudrait mieux pour la colonisation construire des lignes de pénétration vers le nord, mais en tout cas, si le chemin doit être construit, il faut qu'il passe au sud de la hauteur des terres—3428.

Laurier (sir W.)—M. Monk s'est constamment opposé au projet, il est conséquent en faisant de son mieux pour le faire avorter à coups d'amendements—3430 ; rien n'est plus facile de tracer une ligne en l'air et de dire aux électeurs de Pontiac, Berthier et l'Assomption, Joliette,